



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
Bureau de la sécurité routière

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ANIMER LES STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN CSSR

Maj 18/02/2021

- PREMIÈRE DEMANDE TRANSFERT RENOUVELLEMENT
- ANIMATEUR EXPERT EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE (BAFM) ANIMATEUR PSYCHOLOGUE

LE DEMANDEUR :

Numéro de mon autorisation d'animer (sauf première demande) :

Numéro de mon autorisation d'enseigner (si existante) :

Nom de naissance : Prénom(s) :

Nom d'usage (s'il y a lieu) :

Date de naissance : ___/___/____ Lieu de naissance : Département :

Nationalité :

Adresse personnelle :

.....

Code postal : Commune :

Téléphone : ___/___/___/___/___ Portable : ___/___/___/___/___

Adresse électronique personnelle : @

Filiation :

Nom du père :

Prénoms du père :

Nom de naissance de la mère :

Prénoms de la mère :

POUR L'ANIMATEUR EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

Diplôme(s)	Date(s) d'obtention

Date de l'attestation de formation initiale à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière : ___/___/_____

Date de l'attestation de formation continue à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière (le cas échéant) : ___/___/_____

Date de la dernière visite médicale : ___/___/_____ valable jusqu'au ___/___/_____ inclus

POUR L'ANIMATEUR PSYCHOLOGUE :

Diplôme(s)	Date(s) d'obtention

Date de l'attestation de formation initiale à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière : ___/___/_____

Date de l'attestation de formation continue à l'animation des stages de sensibilisation à la sécurité routière (le cas échéant) : ___/___/_____

Enregistré(e) au registre nationale des psychologues (ADELI) : OUI - NON

Je suis informé(e) :

- que le préfet complète le dossier d'autorisation d'animer par un extrait du casier judiciaire n° 2 du demandeur, afin de vérifier que ce dernier n'a fait l'objet d'aucune des condamnations mentionnées au II de l'article L. 212-2 et de l'article R. 212-4 du code de la route ;

- qu'une fois mon autorisation d'animer délivrée, celle-ci peut être suspendue ou retirée si je ne remplis plus les conditions nécessaires à sa délivrance.

Je prends connaissance de l'obligation :

- de solliciter de ma propre initiative le renouvellement de mon autorisation d'animer **au plus tard deux mois avant la date d'expiration de sa validité**, sous peine de voir procéder au retrait de celle-ci par le préfet, à sa date d'expiration.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et m'engage à signaler immédiatement tout changement concernant ma situation.

Fait à , le ___/___/_____

Signature du demandeur :



Vous devez adresser votre demande d'autorisation d'animer au préfet du département de votre lieu de résidence. L'autorisation d'animer est délivrée pour 5 ans par le préfet

Le dossier complet doit être envoyé par courrier uniquement :

**Préfecture de Tarn-et-Garonne
Bureau de la sécurité routière
2 allée de l'Empereur - BP 10779
82013 MONTAUBAN CEDEX**

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'ANIMER LES STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- 1) **le formulaire de demande d'autorisation d'animer** dûment complété, daté et signé ;
- 2) **deux photographies d'identité couleur** (dont une collée sur le formulaire de demande d'autorisation d'animer) aux normes et récentes portant au dos, vos nom et prénoms ;
- 3) **une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité** en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport) ; Pour les ressortissants étrangers, la justification de la régularité de leur situation à l'égard de la législation et de la réglementation les concernant en France (photocopie recto-verso du titre de séjour) ;
- 4) **un justificatif de domicile** de moins de trois mois ou pour le demandeur non-salarié une déclaration d'établissement sur le territoire national ;
- 5) **une photocopie recto-verso de votre permis de conduire** en cours de validité ;
- 6) **une enveloppe suivie 50g libellée à vos nom et adresse** pour l'envoi de l'autorisation d'animer ;

POUR L'ANIMATEUR EXPERT EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE :

- 7) **une photocopie de l'un des diplômes ou des qualifications obligatoires :**
 - titres ou diplômes mentionnés à l'article R 212-3 du code de la route,
 - du brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteurs (BAFM),
 - du brevet d'animateur pour la formation des conducteurs responsables d'infractions (BAFCRI),
 - des qualifications reconnues équivalentes à l'article R 212-3-1 du code de la route ou acquises dans un autre État membre de l'Union Européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen.
- 8) **une photocopie recto-verso de votre autorisation d'enseigner** la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière en cours de validité;

POUR L'ANIMATEUR PSYCHOLOGUE :

- 7) **une photocopie du diplôme permettant de faire usage du titre de psychologue** (mentionnés à l'article 1 du décret n° 90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue) ;
- 8) **une photocopie du justificatif d'inscription au registre national des psychologues** (fichier ADELI).

POUR LES PREMIÈRES DEMANDES :

9) **une photocopie de l'attestation de suivi de la formation initiale à l'animation** de stages de sensibilisation à la sécurité routière délivrée par le ministre chargé de la sécurité routière en application du II de l'article R.212-2 du code de la route.

POUR LES RENOUVELLEMENTS :

9) **une photocopie de l'attestation de suivi de formation continue à l'animation** de stages de sensibilisation à la sécurité routière établie postérieurement à la dernière autorisation délivrée avant le 31 décembre 2012 ;

10) **une photocopie recto-verso de votre autorisation d'animer actuelle.**

Pour tous renseignements, vous pouvez adresser un mail au bureau de la sécurité routière :
pref-agrement@tarn-et-garonne.gouv.fr